

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 22 juin 2015
Présidence de M. Sébastien Rod

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 59 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Prune Aguet, Sylvia Blanc, Kristin Rossier, Myriam Vaucher
MM. Cédric Alber, Loïc Béguin, Jakob Bircher, Andréas Bohren, André Christinat, Jean-Michel Clerc, Crescenzo Gelormini, Bruno Gregoir, Bernard Hagin, André Kudelski, Axel Kuonen, Pascal Métraux, Philippe Mingard, Olivier Paschoud, Philippe Pilet, Fabrice Rod, François Rousseil, Thomas Siegrist, Philippe Sordet

Absents: Mme Alessandra Silauri
MM. Raymond Sudan, Christian van Singer

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

En préambule à la séance du Conseil, **le Président** donne lecture d'une lettre datée du 2 juin lui étant adressée par le Syndic M. Jacques-André Conne qui le prie d'excuser son absence à la séance à la suite d'une intervention chirurgicale subie la semaine précédente.

ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2015

M. Denis Richter aimerait que l'on supprime à la page 3 la phrase suivante « M. Denis Richter souhaite retirer cet objet de l'ordre du jour ». En effet il n'a aucune compétence pour souhaiter retirer cet objet.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président lit le courrier de la Municipalité daté du 10 juin envoyé aux conseillers par courriel concernant le préavis relatif à la modification du règlement de la taxe de séjour. Afin de permettre à la Municipalité de réfléchir sur l'opportunité de maintenir ou non une telle taxe, elle retire ce préavis, en application de l'article 107 du règlement.

Les résultats des votations fédérales du 14 juin 2015 pour la Commune de Lutry sont les suivants :

Procréation assistée :	acceptée à 82.2 % (Canton 84.8 %)
Bourses d'études :	rejetée à 68.9 % (Canton 62.0 %)

Imposition successions :	rejetée à 81.5 %	(Canton 71.7%)
Radio et TV :	acceptée à 62.9 %	(Canton 62.5 %)
Participation :	53.9 %	(Canton 44.4 %)

Six nouveaux citoyens âgés de 18 ans ont été invités au dépouillement afin de les sensibiliser à la vie civique de la Commune. Seul un jeune s'est présenté au Bureau. Il a fait preuve d'un intérêt sincère.

Représentations :

Le 6 mai : repas du FC Lutry.

Le 30 mai : visite de la Commune organisée par la Commission de gestion.

Le 18 juin : réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'a été déposé sur le bureau du Conseil.

4. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2014 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION COMPTES DE L'EXERCICE 2014

M. Patrick Sutter, président de la Commission de gestion, signale qu'à la page 26 du rapport de la commission, au point « club nautique » s'est glissée une coquille. Au lieu de SDL il faut lire USL.

Le Président ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité**.

p. 8 *Commission viticole*

Mme Nicole Dentan-Grange veut savoir pourquoi figure dans la commission viticole M. Borgognon qui est décédé le 29 avril 2014.

Mme Aude Savoy répond qu'il s'agit d'une maladresse et qu'il ne devrait plus figurer dans cette commission.

p. 9 *Séance du 17 mars 2014*

M. Claude Weber demande qu'on ajoute un « s » à postulat et que l'on rajoute le postulat qu'il avait déposé concernant la création d'un trottoir éclairé à la route de Vevey.

M. Charles Monod répond que la Municipalité prend note et versera aux archives la version modifiée.

p. 25 *Pyramide des âges*

M. Charles Chappuis est le tuteur de la personne née en 1909 qui est tout en haut de la pyramide. Il s'agit de Mme Bettex qui vivait seule jusqu'au mois de décembre. Elle s'est cassée le col du fémur et a fait un infarctus mais elle est actuellement en pleine forme.

p. 103 *Remplacement des bancs*

M. Gérald Rohrbach s'étonne de la légende concernant le banc au chemin des Brûlées, car il passe souvent par là et ne l'a jamais vu.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le **Rapport de la Commission de gestion**.

p. 28 *Hôtel du Rivage*

M. Jean-Pierre Favre demande pourquoi la Municipalité renonce au remboursement de Fr. 80'000.- du prêt.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli propose de revenir sur cette question quand on discutera de la communication municipale n° 588/2015. Il signale qu'il s'agit de Fr. 800'000.- et non pas de Fr. 80'000.-, car il manque un zéro dans le rapport de la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion et le rapport de la Commission de gestion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. Patrick Sutter, président de la commission de gestion, lit les conclusions du rapport. Il remercie tous les membres de la commission pour le travail effectué.

Le Président met au vote les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2014 et de lui en donner décharge,**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

Le Président ouvre la discussion sur les «**Vœux de la Commission de gestion 2015 pour l'exercice 2014**»

En vertu de l'article 127 du règlement de notre Conseil les vœux seront passés en revue un par un et le Conseil se prononcera sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité en cas de vœu non admis ou s'il y a eu discussion sur l'un ou l'autre de ces vœux.

Vœu n° 3: la majorité accepte la réponse de la Municipalité, 7 abstentions et 9 avis contraires.

Vœu n° 4: la majorité accepte la réponse de la Municipalité, 13 abstentions et 14 avis contraires.

Vœu n° 5: **M. Claude Weber** est déçu pour deux raisons :

a. Les tableaux ne se trouvent pas dans des lieux ouverts au public. Par exemple au caveau Maflil il faut demander la clé pour entrer. Il voit mal arriver les citoyens dans les locaux communaux pour voir les tableaux. Une exposition tous les 3 ou 4 ans permettrait de voir les œuvres que la commune possède.

b. Les tableaux sont achetés avec l'argent des contribuables. On doit permettre aux contribuables et à leurs invités de visiter l'exposition.

Il signale une coquille dans la dernière ligne du vœu n° 4 car il faut supprimer le « x ».

M. Charles Monod signale que le vœu stipule « régulièrement ». La Municipalité a interprété ce terme comme une certaine récurrence, pas tous les 3 ou 4 ans.

La majorité n'accepte pas la réponse de la Municipalité, 7 abstentions et 17 avis favorables.

Vœu n° 6: **M. Dominique Roulet** demande pourquoi il n'est pas souhaitable de publier un inventaire du patrimoine.

Réponse de **M. Charles Monod** : Il y a plusieurs raisons comme les droits d'auteurs. Pour certains auteurs vivants c'est facile à trouver, mais pour ceux qui sont morts ce n'est pas si simple. Il s'agit également d'effectuer des photos de qualité, qui restituent d'une façon fidèle les œuvres. Si on se fait dérober des œuvres qui sont stockées dans des locaux pas forcément sécurisés, ceci peut poser des problèmes avec les assurances.

La majorité accepte la réponse de la Municipalité, 12 abstentions et 6 avis contraires.

Vœu n° 10: la majorité accepte la réponse de la Municipalité, 3 abstentions et 1 avis contraire.

Vœu n° 13: la majorité accepte la réponse de la Municipalité, 12 abstentions et 4 avis contraires.

Le Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2014 pour l'année 2013 ne suscite ni question, ni remarque de la part des Conseillers.

Comptes de l'exercice 2014

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, explique que si le supplément de la bourse communale versé en ce qui concerne la péréquation de Fr. 6'634'000.- n'avait pas été à payer, l'autofinancement aurait été positif de 7.67%.

Les réserves s'élèvent à Fr. 48'134'226.- dont Fr. 39'740'052.- des fonds de réserve libres.

Les liquidités s'élèvent Fr. 19'797'939.- au 31.12.2014.

Le bénéfice d'exploitation après amortissements obligatoires s'élève à Fr. 3'740'000.-. La commission des finances a évalué la nécessité ou non de procéder à des emprunts pour les investissements futurs prévus. Il s'agira lors des préavis importants d'investissements futurs de bien analyser sous quelle forme le financement doit être fait, d'entente avec la Municipalité.

Concernant les Fr. 800'000.- de l'hôtel du Rivage, il précise qu'il ne s'agit pas d'un abandon de créance.

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre.

p. 18 *Aides et subventions communales*

M. Gaston Asper pense particulièrement à :

- a. la culture, les loisirs et les sports
- b. l'encouragement aux économies d'énergie
- c. les logements à loyer modéré.

Il veut savoir s'il y a un manque de demande ou si l'on a serré les cordons de la bourse.

M. Christophe Gessner concernant le point a pense que la variation est due à un phénomène d'organisation et de demande. Il ne peut pas répondre au point b. Il répond au point c en expliquant qu'il y a un certain nombre de logements qui ne sont plus dans le giron du subventionnement, le délai étant dépassé.

M. Charles Monod répond au point b qu'il y a eu moins d'achats que prévu de vélos électriques subventionnés à hauteur de Fr. 300.- d'où les charges inférieures à celles prévues.

Mme Claire Glauser répond au point a que c'est variable et que ceci dépend des demandes que l'on a. Il y a des associations que l'on subventionne régulièrement et d'autres pas. Concernant le point c, il faut rentrer dans une fourchette sinon on n'a pas le droit à un logement.

M. Gaston Asper veut savoir si le montant de Fr. 61'000.- a été affecté à autre chose.

La réponse est non.

p. 117 *Bataillon des sapeurs-pompiers*

M. Gaston Asper constate l'augmentation de ce poste. Il demande si on peut consulter les comptes du SDIS comme c'est le cas pour l'APOL.

M. Pierre-Alexandre Schlaepfi répond que le SDIS est depuis le 1^{er} janvier 2014 intercommunale. Les chiffres qui figurent sur ce rapport concernent Lutry. A la page 43, on retrouve un loyer de Fr. 100'000.- du SDIS encaissé par la commune. Les comptes sont à disposition si quelqu'un veut les consulter.

p. 116 *Part Lutry aux coûts nets de l'APOL*

Mme Nicole Dentan-Grange est étonnée du montant des amendes supérieures de Fr. 1'264'000.- aux estimations budgétaires.

M. Charles Monod répond que lorsque on a budgété les amendes, on a calculé le plus bas possible en se disant que les gens sont respectueux des règles. La pratique montre que c'est un peu différent. Il donne quelques chiffres rassurants : aujourd'hui passent par jour à la route de la Conversion 17'000 voitures, 24'000 au Voisinand et 3'000 à Savuit. Les amendes d'ordre de radar ou de parking s'élèvent à 39 par jour. C'est un nombre relativement modeste par rapport à certains de nos voisins. Les contrevenants sont souvent des gens de l'extérieur du territoire.

M. Thierry Buche rappelle que M. Pilet avait demandé une certaine tolérance en matière de parcage concernant les habitants du bourg. Il désire savoir s'il y a eu des directives particulières.

M. Charles Monod répond qu'il y a certaines choses que l'on ne peut pas accepter. On a décidé de favoriser le commerce local en créant des places de 30 minutes, on ne devrait donc pas dépasser cette durée.

M. Thierry Buche signale que l'on avait parlé au Conseil intercommunal de l'APOL et conclu que des instructions particulières devaient être suggérées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission des finances.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

M. Christophe Gessner lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Le Président met au vote les comptes de l'exercice 2014.

Les comptes 2014 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1212/2015 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE EN FAVEUR DE LA COOPERATIVE DU LOGEMENT LUTRY (CLL) SUR LA PARCELLE N° 4'027, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE LUTRY ET L'OCTROI D'UN CAUTIONNEMENT EN FAVEUR DE LA DITE COOPERATIVE

Le Président demande qu'en préambule à cette discussion, les conseillers qui sont membres des organes de la CLL annoncent leurs intérêts s'ils souhaitent intervenir dans les débats.

M. Denis Richter, président de la commission ne donne pas lecture de son rapport, tous les conseillers l'ayant reçu. La commission à l'unanimité des membres présents propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Erich Kaiser propose un amendement, à la page 4 du préavis. Il souhaite supprimer « dont le rendement des fonds propres investis ne devra pas être supérieur à 3.5% ». Les chiffres prévus selon un plan financier sont les suivants : les frais généraux sont calculés à 1.5%, les fonds investis représentent Fr. 153'000.-. A la fin, il reste le revenu des fonds propres qui représente Fr. 15'400.- (2.75%). C'est courant que les frais généraux soient bas au début, car il y a très peu de frais dans un bâtiment neuf. Si les coûts baissent de 1.5% à 1% il y a Fr. 51'000.- qui partent au revenu des fonds propres. Ceci représente Fr. 66'000.- (11%). S'il y a une limite à 3.5%, M. Kaiser ne sait pas ce que le président de la coopérative peut faire. Il n'y a pas de raison de mettre une limite à 3.5%. Si un jour la coopérative doit être dissoute tout le bénéfice rentrera dans les caisses de la commune.

M. Gaston Asper, membre de la commission de gestion de la CLL, signale qu'il faudrait également modifier le point o à la page 8 de l'acte.

M. Denis Richter précise que le Conseil doit se prononcer sur un préavis et ses conclusions. L'acte de la Municipalité n'est fourni qu'à titre d'information et il ne faut pas se prononcer sur cet acte.

Le Président rappelle qu'un préavis peut-être amendé en ajoutant aux conclusions ce que l'on veut modifier.

M. Michel Monod souligne que du point de vue juridique il n'y a pas de problème. Il trouve dommage de réduire le rendement de la CLL.

M. Thierry Buche est d'accord avec l'amendement de M. Kaiser. Quant on dit que le rendement des fonds propres ne doit pas excéder 3.5%, cela veut dire que la CLL aurait un capital suffisant pour s'engager dans d'autres opérations immobilières en faveur des loyers modérés. Elle devrait pouvoir générer un rendement supérieur à 3.5%.

Mme Monique Weber pense que la Municipalité a présenté un projet équilibré et intéressant. La limite de 3.5% a été bien étudiée et si l'on va dans le sens proposé par M. Kaiser on dénature le projet présenté par la Municipalité.

M. Michel Monod explique que comme le bâtiment est neuf il y a plus de rendement au départ que l'on met de côté pour l'utiliser dans un futur.

M. Thierry Buche rappelle que cet acte a une durée de 70 ans. Le rendement de ces fonds propres ne pourra pas dépasser le 3.5%. Il pense que c'est risqué à long terme.

Mme Christiane Jost estime que garder le 3.5% dans le préavis est une sécurité par rapport aux loyers modérés. On sait très bien que le marché immobilier est très souvent surévalué.

M. Félix Paschoud demande quelle est la solution si le rendement dépasse 3.5%.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : la Municipalité a toujours eu l'idée de réaliser de concert avec la CLL un bâtiment avec des loyers modérés. Le taux de 3.5% a été négocié. Il s'agit d'une limite de rendement pour garantir un cadre par rapport au rendement des fonds propres. S'il y a plus d'argent, le solde va au fond de rénovation ou à la baisse des loyers. La CLL sous-traite la gestion à la Société coopérative de l'habitation de Lausanne qui s'occupe de ce genre de financement. Il signale que si dans 20 ou 30 ans on n'est plus aux taux actuels, on discutera pour changer le taux par rapport au taux du marché.

On procède à la votation de l'amendement de M. Erich Kaiser.

L'amendement de M. Erich Kaiser est rejeté à une large majorité (11 voix pour et 7 abstentions).

M. Thierry Buche confirme que si les montants devraient être supérieurs à 3.5%, le montant excédentaire passerait dans un fond de réserve.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis (1 abstention), à savoir:

1. d'admettre la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Coopérative Logement de Lutry (CLL) à titre gratuit pour une durée de 70 ans ;
2. d'autoriser la Municipalité à cautionner à hauteur de CHF 1.5 million le prêt hypothécaire qui sera accordé à la Coopérative Logement de Lutry (CLL) pour une durée de 20 ans renouvelable.

M. Patrick Aeby, président de la CLL, remercie le Conseil pour le soutien de ce préavis.

6. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

1. Election du Président

Le Vice-président M. Olivier Rodieux prend la place du Président pour cette élection.

Au nom du groupe radical, M. Patrick Sutter présente la candidature de **M. Sébastien Rod**.

Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

M. Sébastien Rod est élu à l'unanimité avec une abstention.

2. Election du premier Vice-président

Au nom du groupe libéral, M. Jean-Daniel Gay présente la candidature de **M. Olivier Rodieux**.

Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

M. Olivier Rodieux est élu à l'unanimité avec une abstention.

3. Election du deuxième Vice-président

Au nom du groupe socialistes et indépendants de gauche, M. Denis Aguet propose la candidature de **M. Alain Amy**.

Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

M. Alain Amy est élu à l'unanimité avec une abstention.

4. Election de deux scrutateurs

Après décision unanime du Conseil, l'élection des deux scrutateurs s'effectue à main levée.

M. Dominique Roulet (vert) et **M. Pierre Robert** (libéral) sont élus avec deux abstentions.

5. Election de deux scrutateurs suppléants

Après décision unanime du Conseil, l'élection des deux scrutateurs suppléants s'effectue à main levée.

M. Christophe Sonderegger (UDC) et **Mme Catherine Desaulles** (socialistes et indépendants de gauche) sont élus avec deux abstentions.

7. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

La commission comporte 11 membres et 11 candidats sont proposés. Sans opposition, l'élection s'effectue à main levée.

Sont élus :	Mmes et MM	Prune	AGUET
		Gaston	ASPER
		Norbert	CAVIN
		Charles	CHAPPUIS
		Annick	DIRAC
		Frédéric	LUESCHER
		Denis	RICHTER
		Fabrice	ROD
		Patrick-O.	ROSSELET
		Philippe	SANDOZ
		Rémy	SULZER

M. Claude Manoli informe que c'est le tour de l'UDC de présenter un candidat, mais des circonstances particulières ne leur permettent pas de le faire. Il propose M. Denis Richter.

M. Denis Richter (vert) est élu président de la Commission de gestion à l'unanimité (une abstention).

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 587/2015 *Restrictions de circulation dans le bourg de Lutry-Information*

N° 588/2015 *Hôtel-restaurant « Le Rivage »*

M. Jean-Pierre Favre veut plus d'explications sur la postposition de créance de Fr. 800'000.-

M. Pierre-Alexandre Schlaeppi répond que le Conseil communal a accepté il y a deux ans cette postposition, ce qui signifie que la Commune ne demande pas le remboursement de cette créance qui reste au bilan. M. Erich Kaiser avait proposé lors de cette séance de recapitaliser la société. La Municipalité avait répondu qu'elle pensait que la Société pourrait rembourser. La Commune a été régulièrement informée de la situation de la Société du Rivage. En 2014 elle a eu une perte de Fr. 79'000.-. La société n'est pas là pour faire des grands bénéfices mais pour assurer un service global pour développer le tourisme. A mi-juin 2015, la situation est réjouissante. Il y a eu une diminution des charges de personnel dues à des départs volontaires. L'hôtel du Rivage paye un loyer à la Commune. Avec une recapitalisation, on perd les Fr. 800'000.- tandis qu'avec la postposition la Municipalité espère être remboursée.

Préavis pour la séance du 5 octobre 2015

Arrêté d'imposition pour l'année 2016

Préavis relatif au deuxième crédit d'ouvrage pour l'assainissement du parking de la Possession

9. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

10. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Mme Françoise Grétilat suggère et souhaite qu'on écrive un mot au Syndic lui souhaitant les meilleurs vœux de rétablissement.

M. Charles Monod a parlé au téléphone avec lui juste avant la séance. Il va très bien et regrette de ne pas être présent.

M. Gaston Asper signale, à propos du préavis voté au point 5 de l'ordre du jour qu'il est étonné de lire dans l'acte à la page 6 article 10 « la superficiante déclare qu'à sa connaissance il n'existe aucun problème géotechnique », car c'est la Commune qui a reçu le rapport géotechnique où il est dit que le terrain est sujet à des glissements.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli confirme qu'il n'existe aucun problème géotechnique.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h54.

La prochaine séance est fixée le 5 octobre 2015 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Rod

Pilar Brentini